

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 3
pour : 34
abstention : 0
contre : 0

OBJET : Vœu pour demander l'élargissement de la circulation du bus 394 aux soirées et aux dimanches et jour fériés

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

Absents excusés : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Considérant que le samedi 13 décembre 2014, la ligne 6 du tramway Chatillon-Montrouge/ Vélizy a été mise en service.

Considérant que la ligne de bus 394, qui traverse de part en part Fontenay du quartier des Blagis au quartier du Panorama en passant par le centre ville, est en correspondance, place de la Division Leclerc, avec cette nouvelle ligne de tramway.

Considérant que les bus de la ligne 394 ne circulent ni en soirée, ni les dimanches et jours fériés.

Considérant que pour que les fontenaisiens puissent bénéficier pleinement de cette nouvelle ligne de tramway il faut aligner les plages horaires de circulation des bus de la ligne 394 sur les plages horaires de circulation du tramway T 6, au moins sur le parcours Bourg La Reine- Centre bus de Fontenay.

Envoyé en préfecture le 02/01/2015

DEL141219_21

Reçu en préfecture le 02/01/2015

Affiché le

SLO

DEMANDE

Article 1 : au STIF l'élargissement de la circulation des bus 394, a minima sur le parcours Bourg La Reine- Centre Bus de Fontenay, aux soirées et aux dimanches et jour fériés.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmis à :

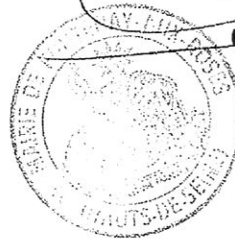
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- La RATP

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation


Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 02/01/2015

Publication/Affichage le 05/01/2015

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisé

P/ Bernard LAURENT

L'agent autorisé

